

Image not found or type unknown



Renouvellement de titre de sejour sans passeport valable.

Par **lambi877**, le **12/04/2016** à **11:52**

Bonjour,rnrnJ'ai une question sur le renouvellement de mon titre de sejour d'un an.Mon passeport n'est plus valable depuis 1 mois et j'ai fait le renouvellement à l'ambassade avec attestation de dépôt.Je dois retourner à la prefecture pour le renouvellement de mon titre desejour dans 1 mois, mais le probleme c'est que mon nouveau passeport ne sera pas disponible en principe avant 2 mois donc apres mon retour à la prefecture. Donc ma question est : est-ce que le passeport est exigible pour le renouvellement?? ou l'attestation de dépôt peut suffire?? je precise que j'ai encore mon ancien passeport.J'habite à ParisrnrnMerci pour votre reponse

Par **yaziz**, le **13/04/2016** à **11:19**

Normalement pour le renouvellement non mais pour la premiere demande c'est obligatoire.